

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

À cette assemblée extraordinaire tenue le 8 décembre 2014 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Mesdames les Conseillères Danielle D. DuSablou, Stéphanie Dusablou, Messieurs les Conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h05.

2014-12-08-258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2014-12-08-259

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation des prévisions budgétaires et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2015, représentant des revenus et des dépenses de 1 794 478\$ soient adoptées.

ADOPTÉE

2014-12-08-260

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 953.1 du Code municipal le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le plan triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 suivant soit adopté.

| Année | Projet | Montant | Financement |
|--------------|---------------|----------------|-----------------------------------|
| 2015 | | 0\$ | |
| 2016 | AQPM | 1 500 000\$ | TECQ/Primeau/ Règlement d'emprunt |
| 2017 | | 0\$ | |

ADOPTÉE

2014-12-08-261

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2014 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 136-2014 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2015 soit adopté. Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2014-12-08-262

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h10.

René Savard
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire